

# Place aux intervenants

- **La SEM de Vence**

- **Philippe CARDON**, Directeur

**Acquérir, rénover et gérer la location des RDC commerciaux,**

**Organiser et gérer le stationnement en dehors du centre-ville**

**...mettre en œuvre les projets**

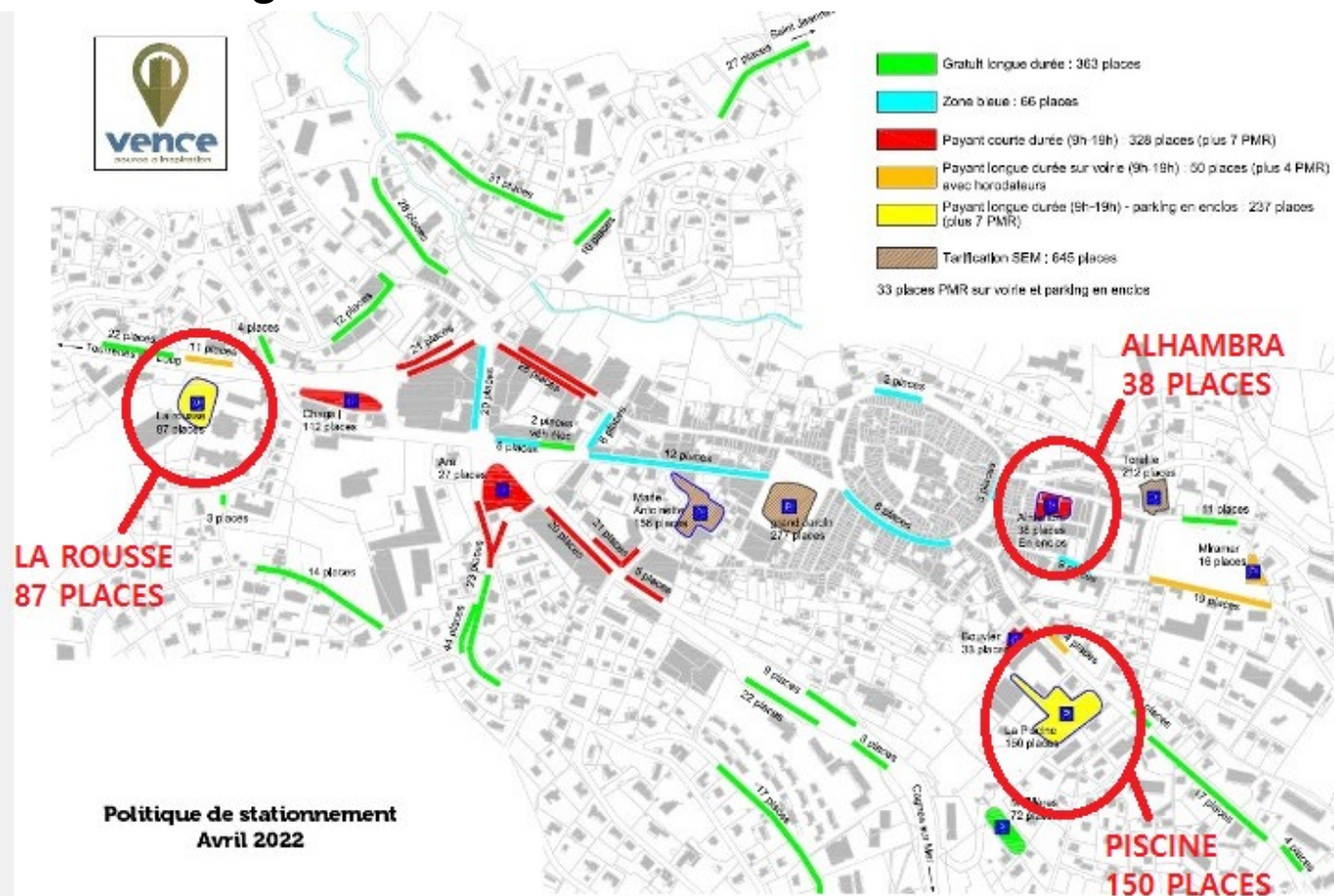




## Le Parc de la ville de VENCE

- 1.044 places de stationnement sur voirie de la Commune
- 370 places gratuites
- 66 places sont en zone bleue, gratuites à durée limitée ;
- 237 sont à 0,20€/l'heure (La Rousse, la Piscine).

## Parkings en enclos



La SEM a la gestion de l'ensemble des parcs en enclos de la Ville de Vence depuis 2017.

Le renouvellement de la prestation a eu lieu en Juin 2022.

Trois parkings pour un total de 275 places

- LA ROUSSE
- PISCINE
- ALHAMBRA



## L'ABONNEMENT "RÉSIDENTS"



L'abonnement "Résident" mis en place sous l'ancienne mandature, permet une réduction tarifaire sur les zones jaune et orange pour les habitants du centre-ville qui ne disposent pas d'un garage ou parking privé et stationnent leur véhicule tout au long de la journée sur l'espace public.

**Cette réduction leur permet un accès à moindre coût à certaines aires de stationnement comme le parking de la Piscine ou de la Rousse, mais elle ne garantit absolument pas d'y trouver une place à tout moment de la journée.**

Il est aussi demandé aux détenteurs de "la réduction résidents" de ne pas laisser leur véhicule plus de 3 jours au même endroit afin de partager l'espace public avec les autres utilisateurs.

## L'ABONNEMENT "ACTIFS"

L'abonnement « actifs » permet une réduction tarifaire sur les zones jaune uniquement pour les personnes en activité dans la zone géographique du centre ville, au même condition que l'abonnement « résident ».





## PARKINGS GERES PAR LA SEM VENCE

PARKING  
MARIE ANTOINETTE

PARKING DU  
GRAND JARDIN

PARKING TOREILLE



## PARKING DU GRAND JARDIN



Parking souterrain de 4 Niveaux (P1 à P4 en demi-niveau)

Nombres de places :

- 272 places
- 8 places réservées aux personnes à mobilité réduite

Hauteur max d'entrée : 1m90

Télésurveillance 24h/24 (loi n°95-73 du 21 janvier 1995 décret n°96-926 du 17 octobre 1996)

Parking géré en DSP pour le compte de la Métropole NCA





## PARKING TOREILLE

Parking en superstructure

Nombres de places :

- 207 places
- 7 places réservées aux personnes à mobilité réduite

5 Niveaux (Po à P4 en demi-niveau)

Hauteur max d'entrée : 1m90

Télésurveillance 24h/24 (loi n°95-73 du 21 janvier 1995) décret n°96-926 du 17 octobre 1996

Parking géré en DSP pour le compte de la Métropole NCA



## PARKING MARIE ANTOINETTE

Parking extérieur

Nombre de places :

154 places

2 places réservées aux personnes à mobilité réduite

Télésurveillance 24h/24 (loi n°95-73 du 21 janvier 1995 décret n°96-926 du 17 octobre 1996)

Gratuit de 18h à Minuit

Parking en pleine propriété



## CARTE A DECOMPTE



Avec la carte à décompte vous bénéficiez d'une franchise de 1 heure sur les parkings de Toreille et du Grand Jardin et d'un décompte à la minute sur les parkings Toreille, Grand Jardin, Marie-Antoinette.

### La carte à décompte est gratuite

Sur présentation du formulaire remplis, comportant toute les pièces jointes nécessaire a ça création.

### Comment ça marche ?

1/ Imprimer ou retirer un **formulaire de création de carte**, a la loge du parking du grand jardin, **une caution de 25€** vous sera demandé en cas de **perte** ou de **dégradation** de la carte.

2/ **Activation de la carte** suite a un premier **chargement d'un minimum de 5€** a la loge ou en caisse automatique présent sur les parkings.

3/ Vous utilisez votre carte **en entrée** et elle sera débitée en borne de sortie de la valeur correspondante **à la durée de votre stationnement**.

4/ Après plusieurs utilisations, vous pouvez **recharger votre carte sur les caisses automatiques** ou auprès de **gardien du parking du Grand Jardin**.

5/ **Votre solde est consultable en borne de sortie** ou auprès du **gardien du parking du Grand Jardin**.



## TARIFICATION

### GRAND JARDIN et TOREILLE

DURÉE STATIONNEMENT	TARIF N*	TARIF C&D**	DURÉE STATIONNEMENT	TARIF N*	TARIF C&D**
00h00 – 00h15	0,50 €	0,00 €	02h06 – 02h10	4,50 €	3,10 €
00h16 – 00h30	1,00 €	0,00 €	02h11 – 02h15	4,50 €	3,20 €
00h31 – 00h45	1,50 €	0,00 €	02h16 – 02h20	5,00 €	3,30 €
00h46 – 01h00	2,00 €	0,00 €	02h21 – 02h25	5,00 €	3,40 €
01h01 – 01h05	2,50 €	1,80 €	02h26 – 02h30	5,00 €	3,50 €
01h06 – 01h10	2,50 €	1,90 €	02h31 – 02h59	6,00 €	4,30 €
01h11 – 01h15	2,50 €	2,00 €	03h00 – 03h59	7,00 €	5,50 €
01h16 – 01h20	3,00 €	2,10 €	04h00 – 04h59	8,00 €	6,50 €
01h21 – 01h25	3,00 €	2,20 €	05h00 – 05h59	9,00 €	7,50 €
01h26 – 01h30	3,00 €	2,30 €	06h00 – 06h59	10,00 €	8,50 €
01h31 – 01h35	3,50 €	2,40 €	07h00 – 07h59	11,00 €	9,50 €
01h36 – 01h40	3,50 €	2,50 €	08h00 – 08h59	12,00 €	10,50 €
01h41 – 01h45	3,50 €	2,60 €	09h00 – 09h59	13,00 €	11,50 €
01h46 – 01h50	4,00 €	2,70 €	10h00 – 10h59	14,00 €	12,50 €
01h51 – 01h55	4,00 €	2,80 €	11h00 – 11h59	15,00 €	13,50 €
01h56 – 02h00	4,00 €	2,90 €	12h00 – 12h59	16,00 €	14,50 €
02h01 – 02h05	4,50 €	3,00 €			

TARIF N\* : TARIF NORMAL - TARIF C&D\*\* : TARIF CARTE À DÉCOMPTÉ

### ABONNEMENTS PARKING

<b>FORFAIT NUIT de 20h à 8h</b>	2,00€
<b>ABONNEMENTS :</b>	
<b>Mensuel 24h/24h – 7j/7j</b>	80,00€
<b>Mensuel Nuit 18h à 9h, sauf WE et JF</b>	15,00€
<b>Mensuel Haut gabarit, 24h/24 – 7j/7j</b>	135,00€
<b>FORFAIT TOURISME :</b>	
<b>1 Semaine : 55,00€</b>	<b>2 Semaines : 80,00€</b>
<b>TICKET PERDU</b>	20,00€
<i>Le forfait 2 roues sera égal à 50% du tarif abonnement mensuel ou forfait tourisme.</i>	

### MARIE ANTOINETTE

DURÉE STATIONNEMENT	TARIF N*	TARIF C&D**	DURÉE STATIONNEMENT	TARIF N*	TARIF C&D**
00h00 – 00h15	0,50 €	0,50 €	02h06 – 02h10	4,50 €	3,10 €
00h16 – 00h30	1,00 €	1,00 €	02h11 – 02h15	4,50 €	3,20 €
00h31 – 00h45	1,50 €	1,00 €	02h16 – 02h20	5,00 €	3,30 €
00h46 – 01h00	2,00 €	1,50 €	02h21 – 02h25	5,00 €	3,40 €
01h01 – 01h05	2,50 €	1,80 €	02h26 – 02h30	5,00 €	3,50 €
01h06 – 01h10	2,50 €	1,90 €	02h31 – 02h59	6,00 €	4,30 €
01h11 – 01h15	2,50 €	2,00 €	03h00 – 03h59	7,00 €	5,50 €
01h16 – 01h20	3,00 €	2,10 €	04h00 – 04h59	8,00 €	6,50 €
01h21 – 01h25	3,00 €	2,20 €	05h00 – 05h59	9,00 €	7,50 €
01h26 – 01h30	3,00 €	2,30 €	06h00 – 06h59	10,00 €	8,50 €
01h31 – 01h35	3,50 €	2,40 €	07h00 – 07h59	11,00 €	9,50 €
01h36 – 01h40	3,50 €	2,50 €	08h00 – 08h59	12,00 €	10,50 €
01h41 – 01h45	3,50 €	2,60 €	09h00 – 09h59	13,00 €	11,50 €
01h46 – 01h50	4,00 €	2,70 €	10h00 – 10h59	14,00 €	12,50 €
01h51 – 01h55	4,00 €	2,80 €	11h00 – 11h59	15,00 €	13,50 €
01h56 – 02h00	4,00 €	2,90 €	12h00 – 12h59	16,00 €	14,50 €
02h01 – 02h05	4,50 €	3,00 €			

TARIF N\* : TARIF NORMAL - TARIF C&D\*\* : TARIF CARTE À DÉCOMPTÉ



**La Ville investit 80.000€/an pour le transport public gratuit**

La ville a anticipé la flambée du prix des carburants et le coût croissant d'une voiture en proposant des moyens alternatifs dont :

3 Navettes gratuites 6 jours sur 7, couvrant une grande partie du territoire communal toutes les demi-heures, de 7h à 19h.

# Place aux intervenants

- **La Métropole Nice côte d'Azur**
  - Carole TAURIAC-CLEMENTI, Direction Planification
  - Florent PAROLI, Direction Habitat
  - Marion VIDAL MASANET, Direction Mobilité durable